

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01399 Numéro SIREN : 378 681 878 Nom ou dénomination : APR

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2021 sous le numéro de dépôt 3451

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE - 2 FEV. 2021
SOUS LE N° 3451

SAS APR
ZI de la Pointe
Avenue Louison Bobet – Rue Pierre Grange
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2019

A.P.R. SA
Rue Pierre Grange
Zone de la Pointe
94124 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX
Tél. : 01 48 75 20 63 - Fax : 01 43 94 34 21
SIRET 376 681 878 00039 - APE 454

♦ *Liasse fiscale.*

TP

Désignation de l'entreprise : SAS APR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZI DE LA POINTE		94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 3 7 8 6 8 1 8 7 8 0 0 0 3 9			
		Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 1 9	
		N-1 13 0 0 9 2 0 1 8	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		AB	
Frais d'établissement *		AC	
Frais de développement *		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AG	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)		CS	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CU	
Autres participations		BB	
Créances rattachées à des participations		BD	
Autres titres immobilisés		BF	
Prêts		BH	
Autres immobilisations financières*		BI	
TOTAL (II)		BJ	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)		BL	
Matières premières, approvisionnements		BN	
En cours de production de biens		BP	
En cours de production de services		BR	
Produits intermédiaires et finis		BT	
Marchandises		BV	
Avances et acomptes versés sur commandes		BX	
Clients et comptes rattachés (3)*		BZ	
Autres créances (3)		CB	
Capital souscrit et appelé, non versé		CD	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CF	
Disponibilités		CH	
Charges constatées d'avance (3)*		CJ	
TOTAL (III)		CW	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CM	
Primes de remboursement des obligations (V)		CN	
Ecart de conversion actif* (VI)		CO	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	
Clause de réserve de propriété *		CR	
Immobiliations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : **SAS APR**Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40...000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 172	1 172
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	20 371	20 371
	Report à nouveau	DH	(25 219)	(26 011)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	846	792
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	37 170	36 323
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		341
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 213	3 538
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	95 529	68 761
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 993	100 313
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	17 451	6 972
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		2 158
	TOTAL (IV)	EC	194 186	182 083
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	231 356	218 406
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	194 186	182 083
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		341

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JP

Désignation de l'entreprise : SAS APR		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	224 481	FH		FI	224 481 300 311	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	224 481	FK		FL	224 481 300 311	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 1 509	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	224 483 301 819	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	12 241 24 499	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 324 (2 037)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	48 895 90 305	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 595 4 451	
	Salaires et traitements*					FY	95 597 114 274	
	Charges sociales (10)					FZ	57 908 66 833	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2 127 1 842	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	222 688 300 168	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 795 1 652	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	139 148	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	139 148		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(139) (148)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 656 1 504		

Désignation de l'entreprise : SAS APR

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	810	712
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	810	712
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(810)	(712)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	224 483	301 819
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	223 637	301 027
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	846	792
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
MAJORATIONS DE RETARD CAISSE DES CONGES PAYES		143		
MAJORATIONS DE RETARD URSSAF		667		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

RC Audit

gelle

A P R

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

Rue Pierre Grange ZI de la Pointe

Avenue Louison Bobet

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

378 681 878 R.C.S CRETEIL

SIRET : 378 681 878 00039

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Exercice clos le 30 septembre 2019 -

RC AUDIT 38 BIS, RUE DES ENTREPRENEURS - 75015 PARIS

Téléphone : 01 45 78 30 60 - Fax : 01 45 78 30 50 - E-mail : lm.audit@wanadoo.fr

SARL au Capital de 47 840 € - 340 938 703 RCS PARIS - Siret : 340 938 703 00048 - N° TVA Intracommunautaire : FR09 340 938 703

Commissaire aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A P R

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

Siège Social : Rue Pierre Grange ZI de la Pointe

Avenue Louison Bobet

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

378 681 878 R.C.S CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 30 septembre 2019 -

A l'Assemblée Générale des Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Société relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, à savoir :

- la reconnaissance du revenu,
- ainsi que le respect du cut-off des cycles achats-fournisseurs et clients-ventes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du Code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

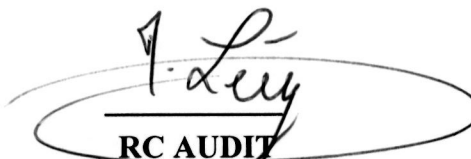
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mars 2020.



RC AUDIT

Société à Responsabilité Limitée

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Paris

Représentée par son Gérant, Monsieur Marc LEVY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12		Exercice N-1 30/09/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 498.50		3 498.50
Total II		3 498.50		3 498.50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	653.00		653.00
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	155 603.45		155 603.45
	Autres créances	66 490.40		66 490.40
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	4 639.00		4 639.00
	Charges constatées d'avance (3)	471.25		471.25
Total III		227 857.10		227 857.10
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		231 355.60		231 355.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000.00	40 000.00
	Réserves		
	Réserve légale	1 171.51	1 171.51
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	20 370.88	20 370.88
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-25 219.04	-26 011.49
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	846.15	792.45
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	37 169.50	36 323.35
	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
PROVISIONS	Total II		
	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		341.06
	Emprunts et dettes financières diverses	9 212.62	3 537.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 529.36	68 761.00
	Dettes fiscales et sociales	71 992.82	100 313.06
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 451.30	6 972.37
	Produits constatés d'avance (1)		2 158.00
	Total IV	194 186.10	182 083.07
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		231 355.60	218 406.42

(1) Dont à moins d'un an

194 186.10

182 083.07

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	224 480.65		224 480.65	300 310.58	-75 829.93	-25.25
Chiffre d'affaires NET	224 480.65		224 480.65	300 310.58	-75 829.93	-25.25
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2.22	1 508.76	-1 506.54	-99.85
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			224 482.87	301 819.34	-77 336.47	-25.62
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 241.49	24 499.08	-12 257.59	-50.03
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 324.00	-2 037.00	4 361.00	214.09
Autres achats et charges externes *			48 894.63	90 305.19	-41 410.56	-45.86
Impôts, taxes et versements assimilés			3 595.20	4 450.78	-855.58	-19.22
Salaires et traitements			95 597.35	114 274.18	-18 676.83	-16.34
Charges sociales			57 908.33	66 833.20	-8 924.87	-13.35
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 127.10	1 842.17	284.93	15.47
Total des Charges d'exploitation (II)			222 688.10	300 167.60	-77 479.50	-25.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 794.77	1 651.74	143.03	8.66
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019	Exercice N-1 30/09/2018	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	138.88	147.50	-8.62	-5.84
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	138.88	147.50	-8.62	-5.84
2. Résultat financier (V-VI)	-138.88	-147.50	8.62	5.84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 655.89	1 504.24	151.65	10.08
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	809.74	711.79	97.95	13.76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	809.74	711.79	97.95	13.76
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-809.74	-711.79	-97.95	-13.76
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	224 482.87	301 819.34	-77 336.47	-25.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	223 636.72	301 026.89	-77 390.17	-25.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	846.15	792.45	53.70	6.78

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A P R

Société par Actions Simplifiée au Capital de 40 000 Euros

Siège Social : Rue Pierre Grange ZI de la Pointe

Avenue Louison Bobet

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

378 681 878 R.C.S CRETEIL

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2020**

- Exercice clos le 30 septembre 2019 -

DEUXIEME RESOLUTION

**L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer le bénéfice de 846,15 Euros au compte
Report à Nouveau Débiteur afin d'apurer les pertes antérieures.**

Le Président

Pascal TOURTEAU

